

- Risques naturels :

- Risque d'inondation :

Crue lente (le Rhône) et crue rapide (l'Ardèche).
Danger si l'Ardèche est >6,50m à Vallon Pont d'Arc.
Danger si le débit du Rhône est >6 200m³.

Zonage du risque : l'île du petit Malatras, les campings et les guinguettes, RN86, le Borgelet et la plaine.



Consignes de sécurité :

Avant :

- Se tenir informer des risques.
- Disposer d'un poste radio à piles.
- Rassembler, papiers, médicaments, argent pour une éventuelle évacuation.
- Faire une réserve d'eau potable.

Pendant :

- Se calfeutrer.
- Couper gaz et électricité.
- Se réfugier dans les étages.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- Écouter la radio.

Après :

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Ne rétablir qu'après un control complet des circuits électriques.
- Chauffer dès que possible.

N° de téléphone « Alerte crue » :

0 821 21 88 07

www.vigiecrues.ecologie.gouv.fr

- Risques naturels :

- Risque sismique :



Zonage du risque : pour le canton de Bourg Saint Andéol sismicité modérée donc non négligeable.

Consignes de sécurité :

Avant :

- S'informer des risques encourus.
- Privilégier les constructions parasismiques. Les règles de constructions parasismiques sont « PS-Mi 89 révisées 92 ».
- Repérer les points de coupure de gaz, d'eau, d'électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Repérer un endroit où se mettre à l'abri.

Pendant :

- A l'intérieur, se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides (lit, table), s'éloigner de la cheminée, des fenêtres et des balcons.
- A l'extérieur, s'éloigner des constructions ou se mettre à l'abri sous un porche.
- En voiture s'arrêter à distance des fils électriques et constructions. Ne pas descendre.

Après :

- Couper, eau, gaz, électricité. Ne pas allumer de flamme, ne pas fumer.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- En cas d'ensevelissement, taper contre les parois.
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

- Risques naturels :

- Risque d'incendie :



Zonage du risque : les landes et les terrains non débroussaillés

Consignes de sécurité :

Avant :

- Ne pas allumer de feu et ne pas fumer dans les espaces sensibles.
- Interdiction d'allumer du feu du 1/07 au 30/09.
- Tenir débroussailler autour des maisons.
- Tenir propre bois et chemins.

Pendant :

- Informez les pompiers.
- Si possible, attaquer les flammes à leur base (eau ou vêtements).
- Respirer avec un linge humide.
- S'éloigner dans la direction opposée de l'incendie.

- Risques naturels :

- Risque de mouvement de terrain:

Zonage du risque : partie Nord-Est du village, la mine

Consignes de sécurité :

Avant :

- Ne pas stationner dans les zones dangereuses.

Pendant :

- Ne pas revenir sur ses pas.

Après :

- Informez les autorités.
- Se mettre à la disposition des secours.

- Risques technologiques :

- Risque nucléaire :



Zonage du risque : toute la commune est concernée mais une partie de la commune étant située dans la zone des 10 kilomètres, elle est soumise à un Plan Particulier d'Intervention.

Consignes de sécurité :

Avant :

- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de sécurité.
- Détenir une boîte de comprimés d'iode.

Pendant :

- Se mettre à l'abri dans un bâtiment, fermer les portes et fenêtre.
- Couper les ventilations
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Ne pas téléphoner pour laisser libre le réseau pour les urgences.
- Écouter la radio et la télévision.
- Attendre les consignes du préfet avant de prendre l'iode.
- Rassembler médicaments, papiers, argent pour une éventuelle évacuation.

Après :

- Écouter la radio et la télévision.
- Respecter les consignes des autorités.

Numéros d'urgences

Pompiers : 18 Police : 17 SAMU : 15
Mairie : 04.75.04.66.80
Pharmacie : 04.75.04.65.59
Centre médical : 04.75.04.64.80

- Risques technologiques :

- Risque de transport de matières dangereuses :

Zonage du risque : La commune est particulièrement exposée par la présence de la RN 86 et de la voie ferrée.

Consignes de sécurité :

Avant :

- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de mise à l'abri.

Pendant :

- Donner l'alerte (tel : 18, 112) en précisant le lieu, le type de transport, le type de produit, le nombre de victimes...
- Ne pas déplacer les victimes.
- En cas de nuage toxique, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri.
- Se laver et se changer.
- A l'écoute de l'alerte, se mettre à l'abri et écouter la radio.
- Boucher toutes les entrées d'air et arrêter la climatisation et la ventilation.
- S'éloigner des portes et des fenêtres.
- Ne pas fumer
- Ne pas téléphoner.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.

Après :

- Aérer le local où vous étiez à l'abri.



DICRIM

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Ce document d'information est à

conserver précieusement.

Il vous renseigne des risques existants sur le territoire, de leurs conséquences et des mesures prises pour y faire face.



Les alertes

